



**DEMANDE RELATIVE AUX VISITES**

TYPE DE DEMANDE ►  Nouvelle demande  Mise à jour  Renouvellement

Nom de famille (nom du (de la) détenu(e) que vous voulez visiter)	Prénom(s)
---	-----------

**NOTA : Les zones ombrées sont réservées à l'usage du Service.**

VÉRIFICATION EFFECTUÉE AUPRÈS DU CIPC  Oui  Non

Numéro SED ►	Date de naissance (AAAA-MM-JJ) ►	
Établissement	Région	Unité opérationnelle ayant rempli le formulaire

**IMPORTANT**

**LISEZ ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT FORMULAIRE, CAR LE PROCESSUS D'APPROBATION PEUT ÊTRE RETARDÉ SI LE FORMULAIRE N'EST PAS DÛMENT REMPLI.** Répondez à toutes les questions et apposez votre signature aux endroits appropriés. Vous devez joindre **DEUX** photographies récentes de vous avec vue de face de la tête et des épaules seulement d'au moins 5 cm sur 2,5 cm (2 po sur 1½ po) ainsi qu'une **PHOTOCOPIE de DEUX** pièces d'identité valides délivrées par le gouvernement, dont au moins une avec photo (permis de conduire, carte santé, etc.). **VOUS DEVREZ MONTRER CETTE PIÈCES D'IDENTITÉ LORS DE VOTRE VISITE.** Enfin, vous devez remplir le formulaire « Accès à un établissement – Demande de vérification auprès du CIPC » afin de demander l'accès à l'établissement. Ce formulaire est situé sur la même page que la Demande relative aux visites. **Vous devez acheminer vos demandes par la poste à l'unité des visites et de la correspondance de l'établissement que vous voulez visiter. Les télécopies et les documents numérisés ne seront pas acceptés.**

Une liste des adresses postales des établissements du SCC est fournie sur le site Web suivant : <http://www.csc-scc.gc.ca/etablissemments/001002-0001-fra.shtml>.

**NOTA : Si le formulaire n'est pas dûment rempli, cela retardera le processus d'approbation. La divulgation de faux renseignements peut entraîner le rejet de la demande.**

**ÉNONCÉ DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Des renseignements personnels à votre sujet sont recueillis en vertu de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (RSCMLC) dans le but de vérifier votre admissibilité au programme des visites du SCC. Ces renseignements sont recueillis sans obligation de votre part et sont conservés dans le fichier Visites et correspondance; néanmoins, si vous vous opposez à cet examen, les privilèges de visite vous seront refusés. Les données en question ne peuvent pas être divulguées à d'autres personnes sans votre consentement, SAUF si la communication est justifiée conformément à l'un des alinéas du paragraphe 8(2) de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Comme le permet l'alinéa 8(2)b) de la Loi sur la protection des renseignements personnels, si vos visites sont refusées ou suspendues, les motifs du refus ou de la suspension seront divulgués au détenu que vous souhaitez visiter, conformément à l'alinéa 91(2)b) du RSCMLC.

**RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR**

Votre nom					
Nom de famille		Prénoms (au complet)		Nom de jeune fille (s'il y a lieu)	
Votre date de naissance (AAAA-MM-JJ)		Votre lieu de naissance		Province/pays	
Ville/municipalité					
Adresse municipale					
Numéro	Rue	No d'app.	Ville	Province	Code postal
Votre adresse postale est-elle la même que votre adresse municipale? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non					

Nom	SED
-----	-----

Dans la négative, veuillez fournir votre adresse postale

Numéro de téléphone au domicile	Au travail	Ailleurs	
Numéro de plaque d'immatriculation	Votre description physique		
	Grandeur	Poids	Couleur des cheveux

Je suis le (la) \_\_\_\_ du (de la) détenu(e)

Père       Mère       Époux(se)       Conjoint(e) de fait       Frère  
 Sœur       Fils       Fille       Victime d'une infraction commise par le (la) délinquant(e)  
 Autre (ami(e), cousin(e), tante, oncle, etc.)

► Précisez le type et la durée des liens

Expliquez toute circonstance spéciale

Veuillez préciser quelles deux pièces d'identité émises par le gouvernement vous présenterez lors de votre visite. Une photocopie de ces pièces d'identité doit être jointe à la présente demande.

Nom de la personne à joindre en cas d'urgence (en lettres moulées)	Numéro de téléphone
--	---------------------

Désirez-vous aussi des visites par vidéo?     Oui       Non

Si oui, indiquez votre adresse courriel

Raison pour laquelle vous désirez des visites par vidéo

Êtes-vous sur la liste des visiteurs d'un(e) autre détenu(e)?     Oui       Non

Dans l'affirmative, précisez le nom du (de la) détenu(e), vos liens et le nom de l'établissement où se trouve le (la) détenu(e)

Nom	SED
-----	-----

Êtes-vous un visiteur bénévole à cet établissement ou à un autre?  Oui  Non

Dans l'affirmative, précisez le nom de l'établissement ainsi que celui du groupe dont vous faites partie ou du programme auquel vous participez

Veillez inscrire le nom de famille, le(s) prénom(s) et la date de naissance de vos enfants n'ayant pas atteint l'âge de la majorité (voir l'annexe B de la DC 559 concernant l'âge de la majorité dans chaque province) pour qui vous demandez des privilèges de visite (voir la section 5 sous Attestation et consentement à la page 4).

Prénom(s) et nom de famille (en lettres moulées)	Date de naissance (AAAA-MM-JJ)

Êtes-vous le parent/tuteur des enfants indiqués ci-dessus?  Oui  Non

Dans l'affirmative, il se peut que l'on vous demande de présenter des documents attestant que vous êtes le parent/tuteur (p. ex., un certificat de naissance détaillé ou un document juridique).

Dans la négative, vous devez joindre à votre demande une lettre de consentement signée par le parent/tuteur de l'enfant mineur et confirmant qu'il vous autorise à accompagner l'enfant mineur dans l'établissement.

**LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION (extraits)**

45. Commet une infraction punissable par procédure sommaire quiconque :

- a) est en possession d'un objet interdit au-delà du poste de vérification d'un pénitencier;
- b) est en possession, en deçà de ce poste de vérification, d'un des objets visés aux alinéas b) ou c) de la définition d'« objets interdits »;
- c) remet des objets interdits à un détenu ou les reçoit de celui-ci;
- d) sans autorisation préalable, remet des bijoux à un détenu ou en reçoit de celui-ci;
- e) se trouve dans un pénitencier sans y être autorisé.

**« Objets interdits » :**

- a) substances intoxicantes;
- b) armes ou leurs pièces, munitions ainsi que tous objets conçus pour tuer, blesser ou immobiliser ou modifiés ou assemblés à ces fins, dont la possession n'a pas été autorisée;
- c) explosifs ou bombes, ou leurs pièces;
- d) les montants d'argent, excédant les plafonds réglementaires, lorsqu'ils sont possédés sans autorisation;
- e) toutes autres choses possédées sans autorisation et susceptibles de mettre en danger la sécurité d'une personne ou du pénitencier.

60. (1) L'agent qui a des motifs raisonnables de soupçonner qu'un visiteur a en sa possession un objet interdit ou un élément de preuve relatif à la perpétration d'une infraction visée à l'article 45 peut le soumettre à une fouille par palpation.

(2) Après lui avoir donné la possibilité de quitter sans délai le pénitencier, l'agent peut soumettre tout visiteur du même sexe à une fouille à nu lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- a) il a des motifs raisonnables de soupçonner que celui-ci est en possession d'un objet interdit ou d'un élément de preuve relatif à la perpétration d'une infraction visée à l'article 45 et est d'avis que la fouille à nu est nécessaire pour le trouver;
- b) il convainc le directeur du pénitencier de la réalité de ces motifs raisonnables et de la nécessité de procéder à la fouille.

(3) Lorsqu'un agent a des motifs raisonnables de croire qu'un visiteur est en possession d'un objet interdit ou d'un élément de preuve relatif à la perpétration d'une infraction visée à l'article 45 et qu'une fouille à nu s'avère nécessaire pour le trouver :

- a) l'agent peut détenir le visiteur afin soit d'obtenir l'autorisation du directeur de procéder à la fouille à nu, soit de recourir aux services de la police;

Nom	SED
-----	-----

**RÈGLEMENT SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION (extraits) Suite...**

b) le directeur peut, si l'agent le convainc de la réalité de ces motifs et de la nécessité de la fouille, autoriser un agent du même sexe que le visiteur à effectuer cette fouille.

(4) Le visiteur ainsi détenu a le droit de connaître dans les plus brefs délais les motifs de sa détention et, avant la fouille, d'avoir la possibilité de recourir sans délai à l'assistance d'un avocat et d'être informé de ce droit.

**Fouilles des visiteurs**

54. (1) Un agent peut, sans soupçons précis, soumettre à une fouille ordinaire – discrète ou par palpation – tout visiteur qui entre dans un pénitencier ou qui en sort.

(2) Si le visiteur refuse de se soumettre à la fouille visée au paragraphe (1), le directeur du pénitencier ou l'agent désigné par lui peut :

a) soit lui interdire toute visite-contact et autoriser une visite d'un autre type;

b) soit lui enjoindre de quitter le pénitencier sans délai.

**Visites**

91. (1) Sous réserve de l'article 93, le directeur du pénitencier ou l'agent désigné par lui peut autoriser l'interdiction ou la suspension d'une visite au détenu lorsqu'il a des motifs raisonnables de soupçonner :

a) d'une part, que le détenu ou le visiteur risque, au cours de la visite :

(i) soit de compromettre la sécurité du pénitencier ou de quiconque,

(ii) soit de préparer ou de commettre un acte criminel;

b) d'autre part, que l'imposition de restrictions à la visite ne permettrait pas d'enrayer le risque.

(2) Lorsque l'interdiction ou la suspension a été autorisée en vertu du paragraphe (1) :

a) elle reste en vigueur tant que subsiste le risque visé à ce paragraphe;

b) le directeur du pénitencier ou l'agent doit informer promptement le détenu et le visiteur des motifs de cette mesure et leur fournir la possibilité de présenter leurs observations à ce sujet.

**ATTESTATION ET CONSENTEMENT**

1. Je conviens que le Service correctionnel du Canada est le seul habilité à déterminer si je peux visiter un(e) détenu(e). Je conviens en outre que mes privilèges de visite ne seront approuvés que si les résultats de vérification nominale de casier judiciaire sont satisfaisants. En soumettant la Demande relative aux visites et le formulaire « Accès à un établissement – Demande de vérification auprès du CIPC », je consens à ce que le Service correctionnel du Canada procède à une vérification nominale de casier judiciaire. À cette fin, j'atteste que, autant que je sache, les renseignements que j'ai donnés sont exacts et vrais et j'accepte d'informer sans délai la direction de l'établissement de tout changement à ces données. Je conviens également que je devrai de nouveau présenter une Demande relative aux visites et le formulaire « Accès à un établissement – Demande de vérification auprès du CIPC » tous les deux ans, conformément à la DC 559, afin de pouvoir continuer à participer aux visites. Je conviens que le fait de soumettre des renseignements faux ou trompeurs, ou d'omettre de communiquer tout changement à ces données, peut entraîner le rejet de ma demande ou une suspension de mes privilèges de visite pendant une période indéfinie. Enfin, j'accepte d'observer, pendant ma visite, toutes les politiques et tous les règlements énoncés et je conviens que, dans le cas contraire, mes privilèges de visite seraient vraisemblablement suspendus pour une période indéfinie.

2. Je conviens qu'avant chaque visite, je peux être soumis(e) à une fouille en vertu de la LSCMLC et du RSCMLC. De plus, je conviens que si je refuse d'être fouillé(e), on peut m'interdire d'entrer dans l'établissement, remplacer une visite-contact par une visite sans contact ou imposer d'autres restrictions quant à la façon dont se déroulera la visite.

3. Je conviens que mes communications avec un(e) détenu(e) au cours d'une visite peuvent être écoutées ou interceptées par un membre du personnel ou au moyen d'un dispositif mécanique.

4. Je conviens que si ma demande est rejetée ou que mes privilèges de visite sont suspendus, les motifs de l'interdiction ou de la suspension seront communiqués à moi et au (à la) détenu(e), conformément à l'alinéa 91(2)b) du RSCMLC. En soumettant la présente demande, je consens à ce que les motifs de toute interdiction ou suspension soient divulgués au (à la) détenu(e) que je souhaite visiter. Je conviens que le (la) détenu(e) et moi aurons la possibilité de présenter nos observations concernant une telle décision.

Nom (en lettres moulées)	Signature du demandeur	Date (AAAA-MM-JJ)

Nom	SED
-----	-----

**À l'intention des parents/tuteurs qui demandent des privilèges de visite pour leurs enfants ou pupilles**

5. a) Aux fins de l'octroi de privilèges de visite à mon enfant ou pupille, j'accepte que sa personne soit fouillée au moyen d'un portique de détection ou d'un détecteur portatif, et que ses effets personnels soient fouillés, conformément aux procédures énoncées à l'article 60 de la LSCMLC.
- b) Je conviens que l'établissement peut juger nécessaire que mon enfant ou pupille soit soumis à des fouilles, conformément à la DC 566-8 – Fouille du personnel et des visiteurs, à cette fin.

Je consens par la présente à de telles fouilles.

OU

Je veux que l'on communique avec moi avant d'effectuer de telles fouilles, afin d'obtenir mon consentement.

De plus, je  demande  ne demande pas que moi ou un autre adulte accompagnateur soit présent lors de telles fouilles.

Nom (en lettres moulées)	Signature du parent ou du tuteur	Date (AAAA-MM-JJ)
--------------------------	----------------------------------	-------------------

**USAGE RÉSERVÉ AU SERVICE**

<b>Reçue par</b>	
Date de réception (AAAA-MM-JJ)	Nom (en lettres moulées)
Titre	Signature

<b>Comité d'examen des visites</b>	
Date d'examen (AAAA-MM-JJ)	<input type="radio"/> Approuvée <input type="radio"/> Rejetée

Commentaires

Nom (en lettres moulées)	Titre	Signature
--------------------------	-------	-----------

Décision communiquée au demandeur		
Date (AAAA-MM-JJ)	Par (nom en lettres moulées)	Signature

Décision communiquée au (à la) détenu(e)		
Date (AAAA-MM-JJ)	Par (nom en lettres moulées)	Signature